



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E183645

VALABLE JUSQU'AU 19/01/2025

ÉDITÉ LE 24/06/2024

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/03/2001

Forme juridique : SASU

Capital : DEPUIS LE 30/11/2020  
8 000

Raison sociale : SQUIBAN SAS

CROAS KERVERN  
29470 PLOUGASTEL DAOULAS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC 434 861 316 R.C.S

Siret : 434 861 316 00017

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 5035959

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 10927668804

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 10927668804

Situation fiscale et sociale : A jour au 05/06/2023

Téléphone : 02 98 40 68 39

Portable :

Site Internet : /www.squiban.com/

E-mail : squibansarl@wanadoo.fr

Fax : 02 98 04 28 86

Responsabilité légale :

SLSOC (800 990 632) / SQUIBAN MICKAEL GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 34

Tranche de classification : EFF3

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité   | * Date d'attribution |
|------|---|----------------------|
| 5212 | Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE | 20/01/2021           |
| 5231 | Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE   | 20/01/2021           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories   | Date d'attribution |
|--|--------------------|
| o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz | 20/01/2021         |
| o Pompe à chaleur : chauffage  | 20/01/2021         |
| o Chauffe-Eau Thermodynamique  | 20/01/2021         |
| o Radiateurs électriques, dont régulation.                               | 20/01/2021         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE LOUDEAC  
2, RUE CHARLES LANSARD  
22600 LOUDEAC

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.